



HAL
open science

Licence Biologie

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Biologie. 2015, Centre universitaire Jean-Francois Champollion - CUFR. hceres-02037632

HAL Id: hceres-02037632

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037632v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Biologie

- Centre universitaire Jean-François Champollion – CUFR,
Université Toulouse III - Paul Sabatier – UPS (déposant)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Matière, environnement, énergies

Établissement déposant : Centre universitaire Jean-François Champollion – CUFR, Université Toulouse III - Paul Sabatier – UPS (déposant)

Établissement(s) cohabilités : /

La licence de *Biologie* est portée par le CUFR Jean-François Champollion. Les enseignements sont réalisés sur le site d'Albi et ouverts à la fois en formation initiale et continue. C'est une formation pluridisciplinaire préparant les étudiants à l'entrée dans des masters les destinant aux métiers de l'enseignement, des masters en lien avec les champs disciplinaires de l'écologie ou bien à l'entrée dans la troisième année de licence (L3) de Biologie cellulaire et physiologie (BCP) de l'Université Paul Sabatier (UPS) de Toulouse III. Elle est structurée autour de deux parcours, l'un orienté vers les métiers de l'enseignement (parcours VME - Vers les métiers de l'environnement), l'autre axé sur les problématiques environnementales (parcours SE - Sciences de l'environnement). La possibilité de poursuite en L3 BCP à l'UPS s'obtient par le choix d'unités d'enseignement (UE) optionnelles en seconde année, permettant de renforcer le socle de connaissances en neurophysiologie, biologie moléculaire, biochimie.

Avis du comité d'experts

L'ensemble du cursus est construit selon le principe de spécialisation progressive et permet d'acquérir des connaissances générales en biologie, ainsi que les compétences nécessaires à leur mobilisation. Ce schéma se caractérise par 100 % de tronc commun en première année (en termes d'ECTS attribués), 55 % en seconde et 65 % en troisième années. Cette structure autorise les passerelles tardivement, toutefois la spécialisation en troisième année n'est pas si prégnante. Le positionnement des UE spécifiques de parcours mériterait d'être revu pour mieux affirmer cette spécialisation (e.g. réserver « Etude de terrain » au S6 pour le parcours SE). Les UE proposées sont en parfaite adéquation avec les objectifs de la formation, même si la géologie sensu lato est assez peu représentée dans le tronc commun. Les disciplines rattachées aux géosciences sont importantes pour comprendre les biotopes (parcours SE) et sont dans les programmes des concours pour devenir professeurs des écoles (parcours VME). Seules 30 heures d'histoire et de structure de la terre sont dispensées. Il semble toutefois y avoir de la géologie dispersée dans des UE de chimie, d'écologie et de biogéographie, alors que ces enseignements pourraient être regroupés au sein d'une unité d'enseignement (UE) de « Géosciences » ce qui les rendrait plus lisibles pour les étudiants et pour leurs futurs recruteurs à la lecture des relevés de notes ou des annexes descriptives. Enfin, la présence d'enseignements délocalisés sur le terrain est un atout indéniable pour une formation en sciences de l'environnement. Le pendant pourrait être envisagé pour les enseignements de géologie à la fois pour les parcours SE et VME. La possibilité de poursuite en licence BCP est réelle avec, en seconde année, 21 ECTS répartis en 6 unités d'enseignement pertinentes permettant d'asseoir un socle de connaissance solide.

L'absence d'objectifs et de finalités professionnels pour cette formation est étonnant, notamment pour le parcours SE. La possibilité de s'insérer dans la vie active directement après cette licence n'est pas mentionnée dans le dossier. L'absence d'intervenants professionnels en lien avec les disciplines scientifiques enseignées renforce le sentiment que l'unique finalité de cette licence est la poursuite en master. Les étudiants, à l'occasion du conseil de perfectionnement, font d'ailleurs part de la faiblesse de la formation en termes d'élaboration de leur projet professionnel et d'orientation au sein de la filière.

Au sein de l'établissement, la licence est rattachée au champ de formation *Matière, environnement, énergies*. Sans que cela ne constitue un élément réhibitoire pour une formation de niveau licence, l'adossement recherche local est faible. Seuls quatre enseignants-chercheurs locaux sont présents dans l'équipe pédagogique et seulement deux en lien direct avec le parcours SE (i.e. enseignants des 67ème et 68ème sections CNU, Biologie des populations, écologie et biologie des organismes). Des enseignants de l'UPS, ainsi que des vacataires viennent compléter l'équipe pédagogique. Toutefois, la faible représentativité des enseignants locaux dans l'équipe pédagogique amène les étudiants à faire

remarquer le peu de relations effectives avec les « enseignants référents » i.e. les interlocuteurs pédagogiques accompagnant l'étudiant dans sa progression afin de limiter le taux d'échec en première année. Le pilotage de la formation est assuré par un conseil de perfectionnement constitué d'une partie des membres de l'équipe pédagogique, de responsables du master Biodiversité de l'UPS, de personnels du Centre d'information et d'orientation (CIO) d'Albi et d'étudiants. La composition est équilibrée, mais encore une fois l'absence de représentants des milieux professionnels est à souligner. Le pilotage semble opérationnel et efficace avec une analyse des problèmes assortie de propositions de solutions par l'équipe pédagogique.

Les effectifs de la licence sont en constante augmentation, les étudiants en L1 représentant plus de la moitié des effectifs. La grande majorité des primo-étudiants ont obtenu un bac scientifique en région Midi-Pyrénées. La diversité du recrutement est donc limitée en première année, mais elle augmente en deuxième et troisième année avec l'arrivée d'étudiants issus de classes préparatoires, de BTS ou d'IUT sans que les flux de ces derniers ne soient explicités. L'augmentation constante des effectifs oblige l'équipe pédagogique locale à limiter le nombre d'inscriptions en L1 à 120 étudiants (soit 6 groupes de TP), afin d'éviter la surcharge d'enseignement déjà sensible. Les critères de sélection mériteraient d'être précisés. Les taux de réussite sont variables à la fois selon les années scolaires, mais aussi selon le niveau e.g. de 28 à 54 % en L1, de 46 à 78 % en L2 et de 86 à 100 % en L3. En termes d'insertion professionnelle ou de poursuites d'études, les taux de réponse aux enquêtes sont de plus de 80 %. Entre 70 et 80 % des étudiants diplômés poursuivent en master. La grande majorité de ceux qui ne poursuivent pas en master intègrent la vie active en CDD ou en CDI, sans que l'adéquation entre les métiers qu'ils occupent et la formation ne soit renseignée.

Le pilotage de la formation est réalisé par une équipe pédagogique s'appuyant sur un conseil de perfectionnement composé d'enseignants, de professionnels extérieurs et d'étudiants. Il s'appuie notamment sur une évaluation des enseignements par les étudiants (25 à 60 % de taux de réponse). Les autres modalités concrètes de pilotage ne sont toutefois pas précisées dans le dossier.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	Au-delà de l'intervention d'enseignants-chercheurs dans les enseignements disciplinaires, la place de la recherche dans la formation prend seulement la forme des stages de troisième année (L3) réalisés dans les unités de recherche locales ou toulousaines.
Place de la professionnalisation	Des dispositifs accompagnant les étudiants dans l'élaboration de leur projet professionnel existent et sont cadrés par l'établissement à l'échelle du champ e.g. « Jeudi de l'insertion », UE transversale de préprofessionnalisation en L1, L2 et L3. Ces recommandations sont suivies par l'équipe pédagogique.
Place des projets et stages	Un stage optionnel est proposé aux niveaux L1 ou L2. Il devient obligatoire en L3 et crédité de 6 ECTS. Trop peu d'informations sont mentionnées concernant les modalités de ces stages, leur organisation et leur encadrement, ainsi que les sujets proposés.
Place de l'international	L'établissement gère les candidatures Campus France et a développé une filière Erasmus avec le Portugal. Toutefois, au cours des quatre dernières années, en moyenne, seuls 3 étudiants étrangers ont intégré la licence chaque année et seulement 1 étudiant français a profité du dispositif Erasmus.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Une communication importante est réalisée auprès des lycéens pour faire connaître la formation. Des outils existent pour accompagner les étudiants vers la réussite e.g. DOSI (Division, orientation, stage, insertion), réunions d'accueil, enseignants référents, accompagnement des étudiants de L1 par ceux de L2. Cependant, ces dispositifs ne semblent pas fonctionner comme le mentionnent les étudiants via le conseil de perfectionnement. L'auto-évaluation rejoint cette analyse.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les modalités d'enseignement sont classiques et mêlent cours magistraux (CM), travaux pratiques (TP) et dirigés (TD), travaux tuteurés et stages. La répartition CM, TD, TP est respectivement de 35 %, 31 % et 34 % en moyenne sur les trois années.

	<p>L'établissement dispose d'équipements dédiés aux TICE relativement récents e.g. salle de cours équipées en ordinateurs, visioconférences, espace numérique de travail (ENT), WIFI. L'accès à la formation pour les étudiants handicapés, sportifs de haut-niveau, en formation continue ou autres cas particuliers est possible via des aménagements spécialisés consignés dans un contrat d'étude personnalisé établi entre l'étudiant, l'équipe pédagogique et le directeur du CFUR JFC. Une certification en informatique (C2I) et en langues (CLES) est proposée aux étudiants.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Les modalités de contrôle des connaissances sont clairement énoncées, avec une part notable de contrôles continus (au moins 50 % de l'évaluation globale) et une proportion des évaluations orales et pratiques au moins égale à 20 %. L'ensemble des UE est compensatoire et des passages conditionnels en cas de réussite partielle sont proposés suite aux jurys de diplôme.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Un projet personnel et professionnel est réalisé dans le cadre d'une UE obligatoire en L1. La continuité en L2 via une UE «portefeuille de compétences » est pertinente, mais son caractère optionnel entraîne une faible mobilisation des étudiants (30 % des étudiants de L2). Le diplôme est accompagné d'une annexe descriptive qui ne détaille pas les compétences personnelles et n'explique pas comment ces compétences sont évaluées.</p>
Suivi des diplômés	<p>L'observatoire de la vie étudiante de l'établissement réalise des enquêtes à 6, 18 et 30 mois, auxquelles s'ajoute une enquête menée spécifiquement par l'équipe pédagogique. Les informations fournies dans le dossier semblent cohérentes et les responsables pédagogiques en ont fait une analyse plutôt critique et rigoureuse.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Le conseil de perfectionnement est composé d'une partie des membres de l'équipe pédagogique, du responsable du master Biodiversité de l'UPS, de personnels du CIO d'Albi. La composition est équilibrée avec toutefois l'absence de représentants des milieux professionnels. Il se réunit annuellement et les enseignements sont évalués par les étudiants via un dispositif en ligne mis en place par l'établissement. Les responsables de la formation tiennent compte de ces deux outils pour ajuster leur offre de formation e.g. par une augmentation de la place consacrée au stage dans le parcours SE, l'incorporation du logiciel R en statistiques et dans les TD d'écologie. En revanche, l'équipe pédagogique, voire les étudiants eux-mêmes via le conseil de perfectionnement, semblent peu satisfaits de la manière dont ils sont écoutés par l'établissement au regard du nombre de griefs e.g. mobilier, chauffage, état des bâtiments, sur-service, surcharge de tâches administratives et pédagogiques.</p>

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Un conseil de perfectionnement jouant son rôle, permettant une auto-évaluation pertinente et faisant évoluer la formation.
- Une part importante dédiée aux enseignements pratiques (sortie sur le terrain, TP, stage, projets tuteurés).

Points faibles :

- Le lien avec les milieux socioprofessionnels est faible (peu d'intervenants professionnels, peu d'information sur les potentielles possibilités d'insertion des étudiants après la licence, absence de professionnels dans le conseil de perfectionnement).
- Les enseignants du CFUR JFC sont surchargés d'enseignements.
- Les enseignements de géologie sont peu lisibles du fait d'un saupoudrage dans des UE d'autres champs disciplinaires.

Conclusions :

Hormis dans la présentation générale de la formation, il est peu fait mention dans le dossier des spécificités des deux parcours constituant la licence et donc de la palette de débouchés qu'ils offrent. Il n'y a clairement pas de réflexion autour des métiers envisageables après la licence, en lien avec la trop faible participation de professionnels dans la mention. Ce point avait déjà été soulevé lors de la précédente évaluation par l'AERES.

La lisibilité des enseignements de géosciences pourrait être renforcée, afin de faciliter l'orientation des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement. Il est par ailleurs dommage que le flux d'étudiants concernés par la troisième année de Licence BCP à l'UPS, ainsi que leur taux de réussite à cette dernière n'aient pas été précisés, afin de rendre compte de la pertinence du dispositif mis en place pour leur permettre d'intégrer cette dernière.

L'équipe pédagogique et les étudiants semblent peu satisfaits de la manière dont ils sont écoutés par l'établissement avec des mentions claires à des problèmes récurrents e.g. équipe pédagogique sous dotée et en dépassement de service, étudiants peu associés aux décisions relatives à la vie de l'établissement. Le nombre croissant d'étudiants s'inscrivant dans cette licence, couplé au problème d'encadrement de l'équipe pédagogique amène des aberrations dans les solutions envisagées par cette dernière. Il est par exemple proposé de limiter le nombre d'inscriptions en première année, alors qu'une diminution des TP en L1 (34 % au S1) permettrait peut-être de soulager l'équipe pédagogique au regard du nombre de groupes élevés sur ce semestre. La limitation peut également apparaître problématique dans la mesure où le mode de recrutement et les critères de sélection des candidats par les responsables pédagogiques ne sont pas mentionnés.

Observations de l'établissement

Fiche Observations

Champ de formation : Matière, Environnement, Energies

Domaine : Sciences Technologie, Santé

Mention évaluée et niveau : Licence Biologie

Etablissement : Centre universitaire de Formation et de Recherche Jean-François Champollion

Responsable de la formation : Pierre MARTY

Titre et page concernés	Observations :
Chapitre : Avis du comité d'experts, Paragraphe 1 Ligne 5 concernant les UE spécifiques au parcours VME.	Le parcours VME est un parcours transversal au niveau de l'établissement. Il est donc présent sur plusieurs mentions. Un cadre commun a été établi. Il précise notamment qu'à partir du semestre 3, 6 ECTS doivent être spécifiques à ce parcours. C'est ce qui est actuellement mis en place dans la mention Biologie (Sciences de la Vie). Au vue des effectifs restreints et dans un souci de soutenabilité de ce parcours dans la mention Biologie, il apparait difficile de mettre en place davantage d'enseignements spécifiques.
Chapitre : Avis du comité d'experts, Paragraphe 1 Ligne 9 Confusion de parcours et importance de la géologie	Tout au long de ce document persiste une confusion concernant le parcours « Vers les métiers de l'éducation » (VME). Nous rappelons donc que ce parcours est préparatoire au master MEEF qui est la formation préparant au métier de professeur des écoles et non professeur de sciences de la vie et de la terre comme le stipule le document. Nous rappelons aussi que la géologie n'est pas au programme du concours de professorat des écoles ce qui explique que cela ne soit pas un enseignement majeur.
Chapitre : Avis du comité d'experts, Paragraphe 2 Ligne 1 l'absence d'objectifs et de finalité professionnels.	La vocation de notre licence généraliste reste avant tout la poursuite d'étude en master. Néanmoins, pour les étudiants souhaitant se réorienter vers des licences professionnelles, nous organisons dès la 2 ^e année des rencontres avec des responsables de certaines de ces licences. De plus, lors du semestre 6 (du parcours SE), l'accent est mis sur le stage obligatoire (de 100 heures minimum au sein d'un organisme public ou d'une entreprise privée). Le stage permet aux étudiants de se confronter au milieu professionnel.
Chapitre : Avis du comité d'experts, Fin du paragraphe 3 Ligne 1	Suite aux 2 premiers conseils de perfectionnement, nous avons souhaité solliciter davantage les professionnels pour le pilotage de la licence. Nous avons entrepris i) de les consulter sur le contenu de nos enseignements et sur leurs attentes concernant la formation des universitaires en leur envoyant un questionnaire, ii) de proposer à 2 professionnels, anciens

<p>Concernant l'absence des représentants des milieux socio-professionnels au conseil de perfectionnement</p>	<p>universitaires, de participer à ce conseil de perfectionnement. Bien que ces 2 personnes aient accepté d'y participer, elles n'ont finalement pas pu se joindre à nous. Elles nous ont toutefois envoyé un document consignait leurs remarques. Pour les prochains conseils, nous renouvelerons l'invitation faite aux professionnels.</p> <p>Notons aussi que des professionnels (un chef d'entreprise et un salarié d'une société de bio-statistique et de modélisation) interviennent aussi en Bio-statistique (L2, L3). D'autres interviennent en biologie des organismes (L1 et L3) et en TP d'écologie (L3). Ces professionnels sont salariés au muséum d'histoire naturelle de Toulouse, responsables de bureaux d'études et techniciens supérieurs à l'ONCFS. Tous consacrent une partie de leur temps à la présentation de leur activité professionnelle.</p>
<p>chapitre « Avis du comité d'experts », dernière phrase du dernier paragraphe. Réunions pédagogiques</p>	<p>Comme il est noté dans le document (page 12, ligne 4), l'équipe de formation se réunit au moins 2 fois par an (au moins une fois par semestre), en général en marge des jurys semestriels de session1 pour discuter d'éventuels problèmes rencontrés, pour sélectionner les dossiers d'ATER ou de contractuels et mettre en place les prévisionnels de service des différents intervenants.</p>
<p>Chapitre « Éléments spécifiques de la mention », 1^{ère} ligne du tableau.</p>	<p>Contrairement à ce qui a pu être écrit, la recherche a bien une place dans notre formation.</p> <p>Elle se retrouve bien entendu au travers des stages de parcours mais aussi via les TP d'écologie et de toxicologie de l'Environnement. Dans les travaux pratiques de ces Unités d'Enseignements, les étudiants doivent élaborer leur propre problématique, faire des recherches bibliographiques sur le thème choisi et mettre en place leurs propres protocoles expérimentaux. Les enseignants chercheurs restent présents pour les encadrer et restent disponibles pour répondre à leurs questions si nécessaire. Cela se rapproche de l'élaboration d'un mini projet scientifique.</p> <p>Notons aussi que les rapports de TP ou de stage (de 15 à 30 pages) doivent être construits sous la forme d'articles scientifiques.</p> <p>Il existe aussi une UE spécifique à la recherche bibliographique (MUP). Dans cet enseignement, les étudiants doivent effectuer une revue bibliographique. Les thèmes sont proposés et les travaux corrigés par les enseignants chercheurs, les doctorants et les post-doctorants de l'équipe de recherche.</p>

Fait à Albi, le 24 mars 2015

Signature et cachet de l'Etablissement :

B. P. M.



CENTRE UNIVERSITAIRE
★ Jean-François CHAMPOLLION ★
DE FORMATION et de RECHERCHE